



## Dégradation sur bien indivisi

Par **roygnan francois**, le **17/04/2017 à 13:55**

Bonjour,

Voilà mon problème. J'ai divorcé avec mon ex épouse depuis 2013 et depuis cette date j'assure seul la maison que nous avons en commun et qui est en vente. J'ai habité cette maison un temps, puis ai déménagé pour un autre lieu. Résident a quelques kilomètres, je suis souvent sur place pour répondre aux visites des agences. L'an passé la porte d'entrée ainsi que la porte de service ont été rayées profondément, de manière intentionnelle certainement et une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'assurance a été prévenue et a dépêché un expert. Le rapport statue sur un remplacement des éléments abimés (portes en aluminium) pour un montant de presque 10 000 euros.

Etant assuré à la Macif incluant le vandalisme, cela n'aurait pas dû poser de problème et la Macif m'a proposé 6000 euros pour commencer les travaux.

Mais voilà, ils me demandent le titre de propriété pour verser une partie de la somme à mon ex femme car ils estiment qu'elle est aussi propriétaire !! Je ne comprends pas ! Si la maison était brûlée ou inondée je comprendrais effectivement qu'elle soit aussi indemnisée mais là c'est moi qui assure la maison, j'ai deux portes à changer et ils veulent l'indemniser elle ? (qui a quitté la maison depuis 2013 et qui ne s'occupe ni de son entretien ni de l'assurer !) Si l'assurance lui envoie cette somme, elle ne me la renverra jamais pour que je fasse les travaux, la liquidation ne se passant pas bien. On m'avait prévenu qu'ils feraient tout pour ne pas payer, mais là j'avoue que je suis plus qu'étonné !! Que puis-je faire pour me faire rembourser, remettre les portes en état pour les visites car là les personnes pouvant être intéressées semblent interloquées par l'état des portes complètement rayées avec un objet métallique très probablement. D'avance merci pour vos conseils. Cordialement. FR

Par **Visiteur**, le **17/04/2017 à 22:04**

Bonsoir,

Si VOUS seul êtes l'assuré, l'assureur devrait vous rembourser vous! mais pourquoi l'assureur ne règle-t-il pas la facture lui-même?

Dites lui que vous n'avez pas les moyens et exigez cette solution.

Par **roygnan francois**, le **17/04/2017 à 22:14**

L'assureur, Macif, veut faire une avance des 2 tiers de la facture pour commencer les travaux et régler le solde fin de chantier. Vous comprenez bien que dans cette solution mon ex femme

gardera la provision (tombée du ciel) !! D'autre part , ils me disent qu'il faut l'accord de mon ex pour faire les travaux !! Bref je suis dans une impasse et je pense qu'ils ne veulent tout simplement pas régler. Comment puis je les forcer a honorer mon contrat avec eux ? Cdt